

LES POISSONS MIGRATEURS sur le territoire du SAGE BAIE DE LANNION

- Mars 2016 -

Tous les migrateurs amphihalins présents en Bretagne colonisent les cours d'eau du territoire de la baie de Lannion. Le saumon et l'anguille se répartissent jusqu'en amont du bassin tandis que les aloses et les lamproies sont cantonnées sur la partie aval des cours d'eau principaux.

Le Léguer est un des bassins bretons les mieux préservés. L'activité agricole est à l'origine de l'essentiel des perturbations. Des déversoirs impactent également le milieu aquatique et la circulation des migrateurs. Depuis 1996, l'amont du bassin versant du Léguer est accessible dans certaines conditions hydrologiques grâce à l'arasement du barrage de Kernansquillec.

La Lieue de Grèves connaît des proliférations d'algues vertes, dues à d'importants apports en nutriments des cours d'eau (Yar, Roscoat, Kerdu). Ceci étant, leurs habitats aquatiques sont de bonne qualité, favorables à la reproduction du saumon. Le Yar est jalonné d'ouvrages infranchissables uniquement sur son cours amont : les digues des étangs du moulin Neuf et du moulin de Manac'hty.

Surface : 680 km²

Linéaire de cours d'eau (IGN) : 630 km

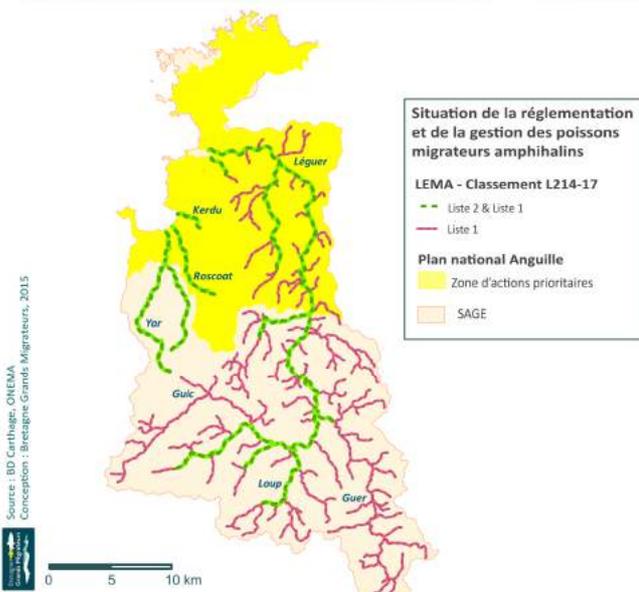
Département(s) : Côtes d'Armor

Cours d'eau principaux : Léguer, Guic, Yar

Poissons migrateurs : Saumon atlantique, Anguille européenne, Lamproie marine, grande Alose et Truite de mer



Source : BD Carthage, Pôle ONEMA-INRA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Source : BD Carthage, ONEMA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 55 km

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 122 km

=> Linéaire en liste 1 : 404 km

Plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017

=> Taux autorisé de captures (TAC) 2016-2017 :

- Saumon de printemps : 49 sur le Léguer

- Castillon : 438 sur le Léguer

OBJECTIFS & MESURES de gestion du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2013-2017 pour les cours d'eau bretons

Le PLAGEPOMI est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :

=> la protection et la restauration des milieux
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces
=> la communication

 Saumon :	Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce
 Truite de mer :	Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne
 Anguille :	Augmenter le nombre des anguilles argentées Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles
 Grande Alose :	Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter
 Alose feinte :	Mieux connaître cette espèce en Bretagne
 Lamproie marine :	Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter
 Lamproie fluviatile :	Mieux connaître cette espèce en Bretagne

En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du PLAGEPOMI. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.

=> Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance
=> Mettre à jour la cartographie des habitats de juvéniles de saumons
=> Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement
=> Suivre la reproduction des lamproies marines et améliorer la connaissance des habitats des ammocètes
=> Poursuivre et renforcer les actions de suivis biologiques et l'acquisition de connaissance sur les aloses

La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le PLAGEPOMI se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des SAGE et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.

OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Baie de Lannion

PROTEGER LES PATRIMOINES NATURELS POUR MAINTENIR ET VALORISER LE BON FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES



Stratégie définie par la Commission locale de l'eau

Le rétablissement de la continuité écologique Grands migrateurs

Le SAGE se fixe comme objectif stratégique le rétablissement de la continuité écologique et la restauration des habitats sur les cours classés en liste 2 et opportunités.

Principales dispositions envisagées dans le SAGE

=> Achever le diagnostic des obstacles sur les affluents classés en liste 2 et à enjeu grands migrateurs
=> Définir des scénarios par ouvrage
=> Mettre en place un programme d'accompagnement par la collectivité pour assurer la fonctionnalité des ouvrages (franchissement piscicole et transport sédimentaire)
=> Réaliser des travaux de restauration de la continuité avec accompagnement par les collectivités sur les cours d'eau (liste 2 + opportunités)

Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins

Territoire dynamique

=> 6 effacements / abaissements

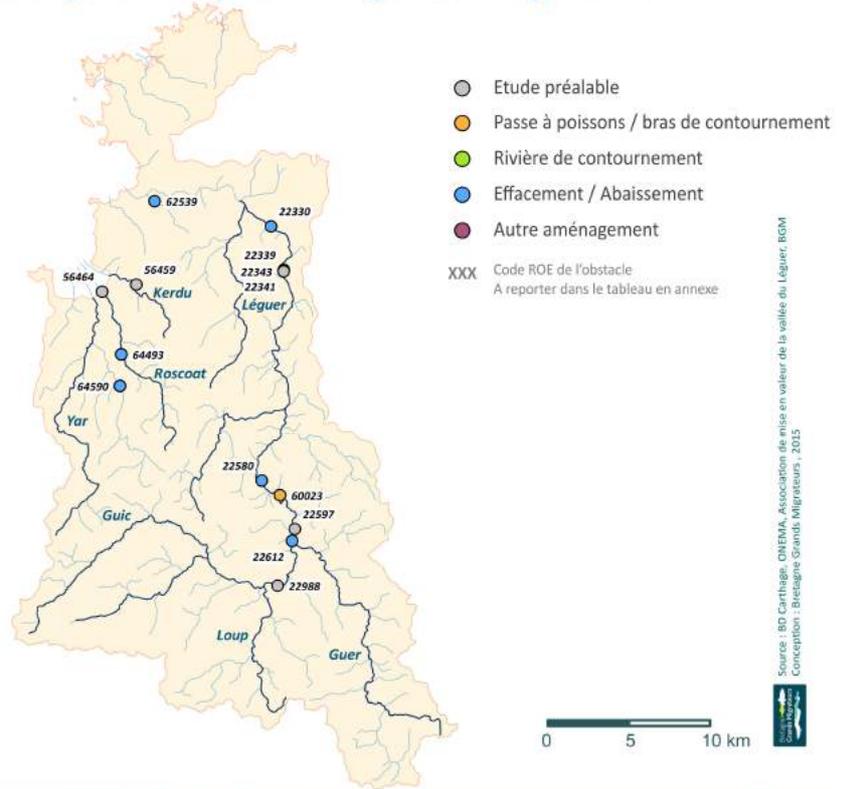
=> 1 passe à poissons

Hauteur de chute effacée : 7,00 m
 Hauteur de chute équipée : 3,00 m
 Accessibilité : non déterminée
 linéaire d'habitats restaurés : non déterminé

Ouvrages aménagés :

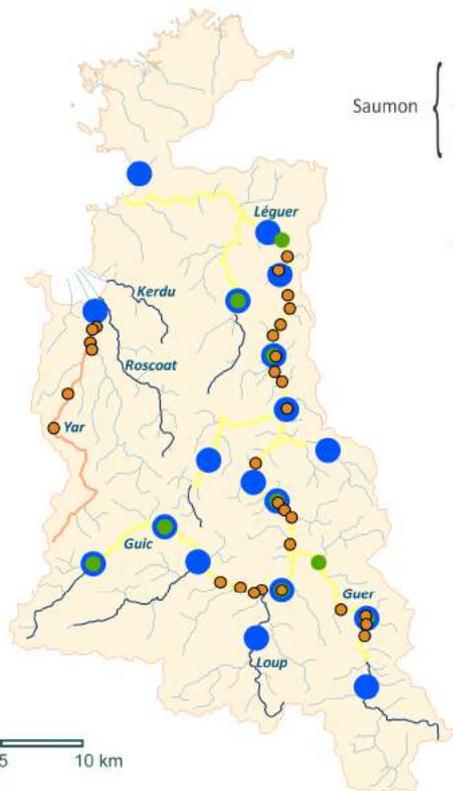
=> Grenelle : 5

=> L214-17 - Liste 2 : 7



Source : BD Carthage, ONEMA, Association de mise en valeur de la vallée du Léguer, BGM
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins



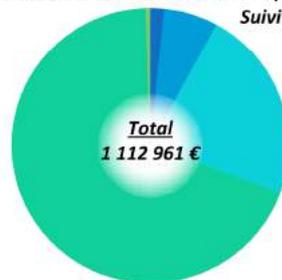
- Saumon {
 - Stations Indices d'abondance de juvéniles de saumons (1997-2015)
 - Cartographie des habitats de juvéniles de saumons 2010
 - Cartographie des habitats de juvéniles de saumons 1995
- Anguille {
 - Etat des lieux de la population d'Anguille (2006, 2009)
 - Suivi de la population d'Anguille (2015)

21 stations échantillonnées annuellement dans le cadre des indices d'abondance saumon
 96 km de cours d'eau cartographiés pour la description des habitats de juvéniles de saumon
 18 stations échantillonnées dans le cadre des indices d'abondance Anguille pour l'état des lieux de la population d'anguille
 Recensement annuel - en fonction des niveaux d'eau de la rivière - des zones de frayères de saumons et de lamproies (Lannion-Trégor Communauté)

Bilan financier des actions relatives aux poissons migrateurs 2007-2014

Communication : 6 000 € Etudes d'acquisition de connaissance : 18 301 €
 Suivi des stocks : 70 311 €

Travaux de restauration de la continuité écologique : 766 935 €



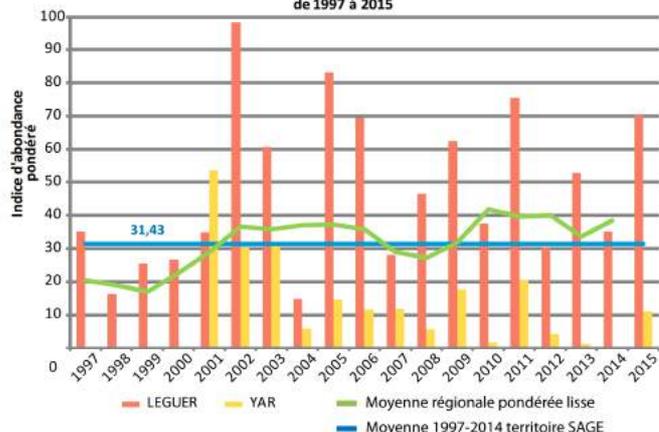
Etudes préalables à la restauration de la continuité : 251 414 €



Saumon atlantique

Indice d'abondance de juvéniles de saumon (FDPPMA 22)

Evolution de l'indice d'abondance pondéré sur les bassins du Léguer et du Yar de 1997 à 2015



Surface de production totale estimée : 237 167 m²
d'équivalent radier/rapide (ERR)
Surface accessible : 234 387 m² ERR

Production moyenne entre 1997 et 2015
=> 33 587 juvéniles sur le Léguer
=> 1 965 juvéniles sur le Yar

Contribution de 8,45 % du total régional sur le Léguer (cours d'eau intermédiaire) et de 0,49 % sur le Yar (très petit cours d'eau)

Indices d'abondance pondérés au-dessus de la moyenne régionale sur le Léguer

Fortes variations interannuelles qui suivent la tendance régionale à l'exception :

- => du Yar
- => de 2004, 2008, 2010 et 2012 sur le Léguer

Population de saumons fonctionnelle sur le Léguer qui présente près de 10 % de la production régionale de tacons

Très faible recrutement en juvéniles sur le Yar et sur le Dour Elego malgré des surfaces de production non négligeables



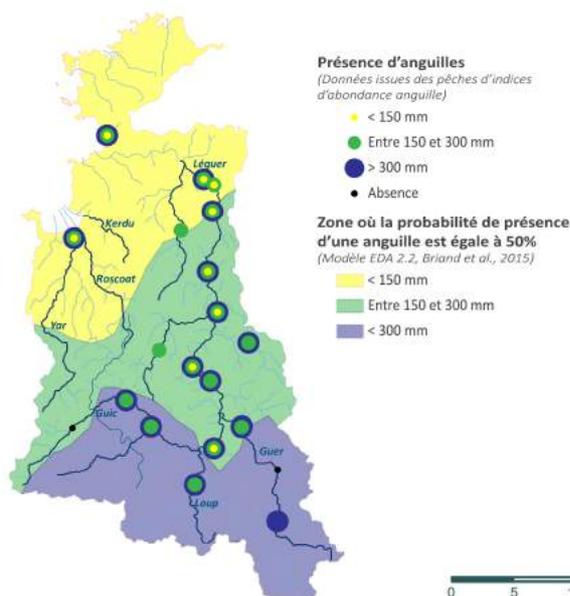
Zone de colonisation active étendue (à plus de 40 km de la mer) mais effectifs faibles sur les parties médiane et amont

=> Effet cumulatif d'ouvrages rapprochés plus ou moins franchissables sur la partie médiane du cours principal



Anguille européenne

Etat des lieux de la population d'anguilles sur le territoire du SAGE Baie de Lannion (FDPPMA 22, 2006, 2009, 2015)



Source : BD Carthage, FD22, ONEMA, Briand et al., 2015.
Conception : Bretagne Grands Migriers, 2015.

0 5 10 km



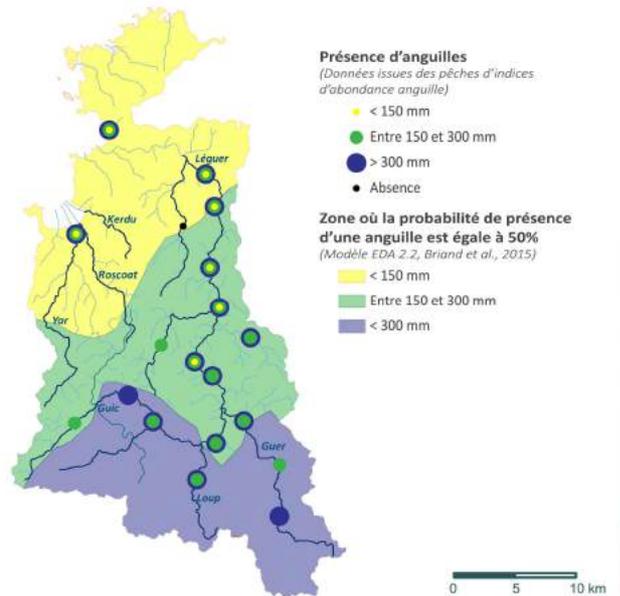
Anguille européenne

Etat des lieux des densités d'anguilles sur le territoire du SAGE Baie de Lannion (FDPPMA 22, 2006, 2009)

Colonisation des anguilles jusqu'à la partie amont du bassin du Léguer

Chute brutale des effectifs de l'aval vers l'amont sur le Léguer

=> Effet cumulatif d'ouvrages rapprochés plus ou moins franchissables sur la partie médiane du cours principal

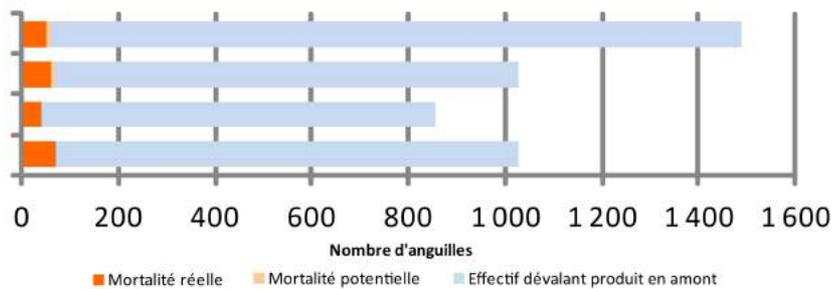


Source : BD Carthage, FD22, ONEMA, Briand et al., 2015
Conception : Bretagne Grand Migrateurs, 2015

ZOOM - Mortalité cumulée des saumons et anguilles dans les turbines (EPTB Vilaine, LOGRAMI, ONEMA, BGM, 2015)

=> Evaluation de l'effet des ouvrages hydroélectriques sur la mortalité en dévalaison à l'aide de modèles de répartition et de mortalité dans les turbines

- Moulin de Buhulien**
Taux de mortalité au module : 3,90 %
- Moulin de Keriell**
Taux de mortalité au module : 7,00 %
- Moulin du Vicomte**
Taux de mortalité au module : 4,70 %
- Moulin du Pont Neuf**
Taux de mortalité au module : 7,00 %

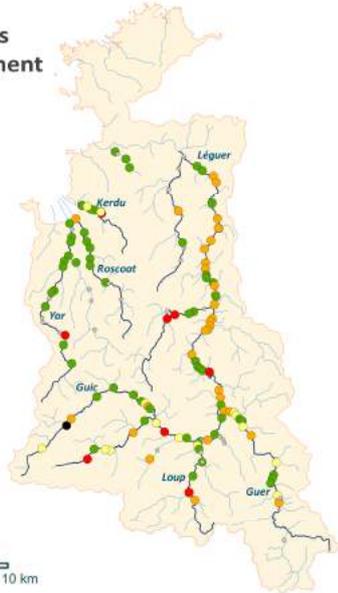


Mortalité potentielle (sans prise en compte de l'effet des usines hydroélectriques en amont) et la mortalité réelle (prise en compte des mortalités cumulées en amont) des anguilles argentées selon le modèle «Production moyenne»



Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée



Nombreux ouvrages dont la hauteur est comprise entre 1 et 2 m sur le bassin du Léguer

Nombreux ouvrages dont la hauteur est inférieure à 0,5 m sur les bassins du Yar, du Roscoat et du Kerdu

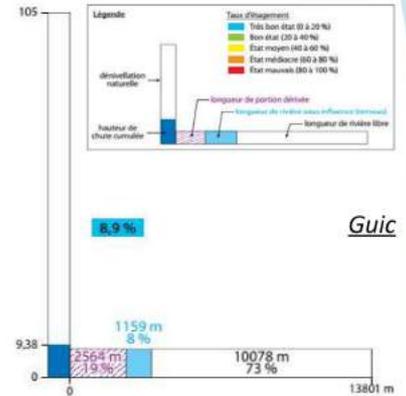
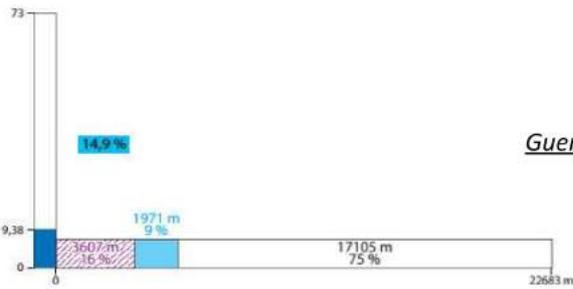
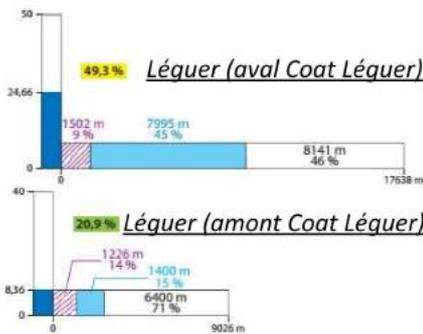
Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)

Cours d'eau	Obstacles à l'écoulement	Somme des hauteurs de chute	Dispositif de franchissement
Léguer	34	33,0 m	13
Guer	18	9,4 m	1
Guic	18	20,9 m	2
Yar	18	4,1 m	0
Roscoat	11	1,3 m	0

Sources : BD Carthage, ONEMA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

ZOOM - Etude globale pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Léguer, le Guer et le Guic (association Vallée du Léguer, 2015)

Impacts cumulés des ouvrages hydrauliques et taux d'étagement



Impacts des ouvrages sur les populations de poissons migrateurs amphihalins

LE GUIC	
Moulin de la Ville	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Blanc	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kerambastard	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Guerson	ALA EPM ANG TRM
Moulin Marques	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Naboten	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Trogorre	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Pont Mojean	SAT ALA EPM ANG TRM
Coz-Run	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Cosquer-Izellan	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Cosquer-Huellan	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Coz Paper	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Coat Sec'h	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Dour Guidou	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Brun	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Conan	ALA EPM ANG TRM

LE GUER	
Papeterie Vallée	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Geoffroy	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Hocquard	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Benech	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin de la Boissière	ALA EPM ANG TRM
Moulin Kerique	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Runiou	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Loc'h-Du	SAT ALA EPM ANG TRM
Scierie Prat-Guegan	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Ponchou-Léguer	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Keryas	ALA EPM ANG TRM
Moulin Trobodec	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Maregués	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Gall	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Salles	SAT ALA EPM ANG TRM
Pisciculture Bourgevel	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Neuf	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Lanamus	SAT ALA EPM ANG TRM

- Ouvrage à impact limité
- Ouvrage à impact significatif
- Ouvrage à impact important
- Ouvrage à impact majeur
- Franchissabilité non expertisée



LE LEGUER	
Stade d'eau vive de Lannion	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin au Duc	SAT ALA EPM ANG TRM
Pompage de Lestruz	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Keriel	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Buhilien	SAT ALA EPM ANG TRM
Milin Paper - Couzigou	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kerguiniou aval	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kerguiniou amont	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Capeguern	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Minihy	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Traou Morvan	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kergrist	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Losser	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Keranre	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Dinan	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kervian	SAT ALA EPM ANG TRM
Station de Pont Coat	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kervern	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Craou Morc'h	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Huon	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Kergueffiou	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Pont neuf	ALA EPM ANG TRM
Moulin Vicomte	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Cleuziou	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Léven-Coat	ALA EPM ANG TRM
Moulin Pont-Coz	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Coat Léguer	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Stivel	ALA EPM ANG TRM
Moulin Croajou-Guen	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Marrec	SAT ALA EPM ANG TRM
Moulin Vert	SAT ALA EPM ANG TRM
Kernansquillec (ancien barrage)	SAT ALA EPM ANG TRM
Usine du Rest	SAT ALA EPM ANG TRM
Traou-Buluno	SAT ALA EPM ANG TRM

Source : BD Carthage, Association Vallée du Léguer
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Et après, quels projets ?

Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance

Anguille



=> Poursuivre le suivi du front de colonisation sur les bassins du Léguer, du Yar et du Roscoat

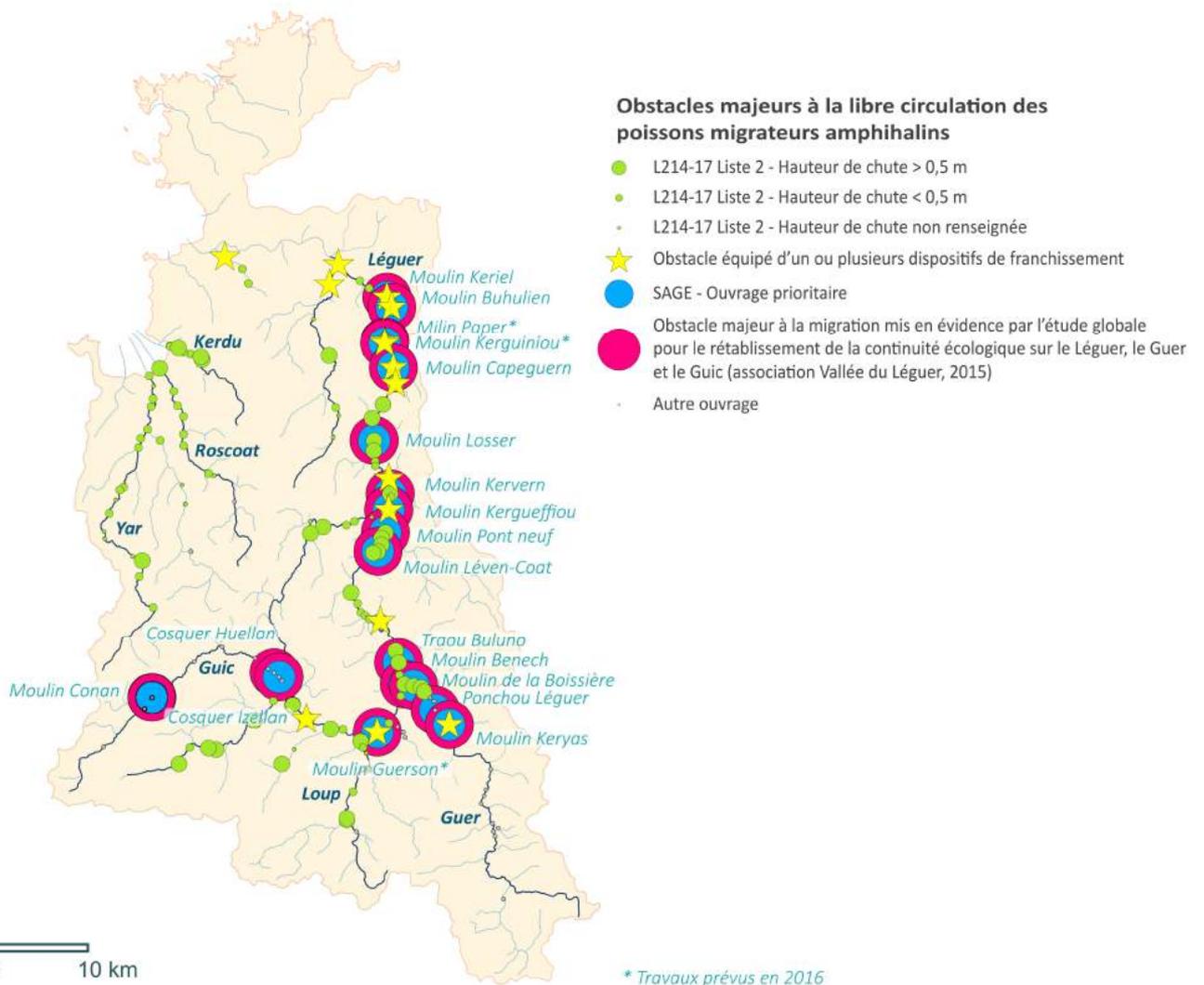
Saumon



=> Poursuivre le suivi du recrutement en juvéniles de saumons sur les bassins du Léguer (14 stations) et du Yar (2 stations)

=> Réviser la cartographie des habitats à saumons sur l'axe Léguer

Restaurer et garantir la libre circulation piscicole



Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Baie de Lannion

Etat d'avancement : en cours d'élaboration (phase d'élaboration du Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE)

Structure porteuse : Lannion-Trégor Communauté

Contrat territorial avec volet «milieux aquatiques»

Structure porteuse :

=> Bassin versant du Léguer (délégation de la maîtrise d'ouvrage par Lannion-Trégor communauté aux collectivités et syndicats d'eau du territoire)

Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Côtes d'Armor (FDPPMA 22)

Privés

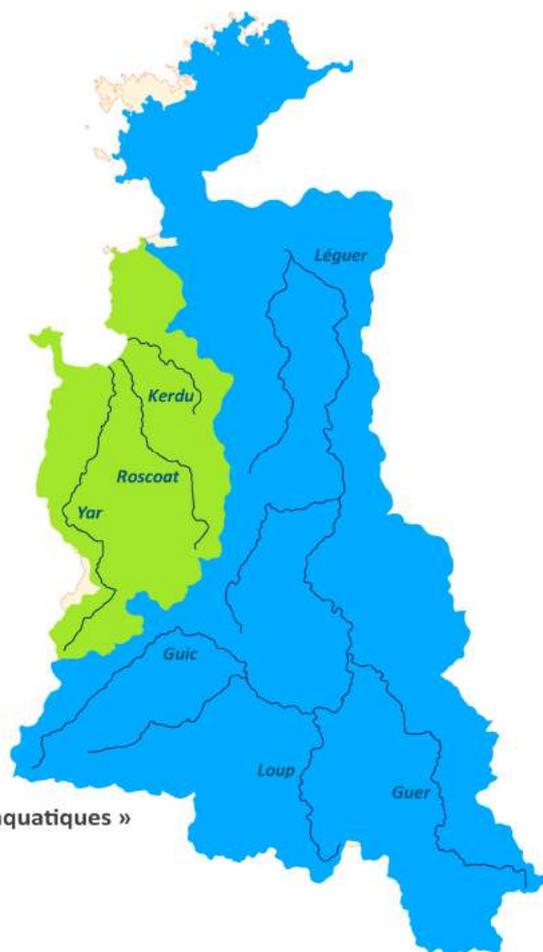
Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Lannion et Belle-Isle-en-Terre)

Partenaires financiers et/ou techniques

Conseil départemental des Côtes d'Armor appuyé par la Cellule d'Animation et Suivi Technique à l'Entretien des Rivières (ASTER)

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional



Contrats territoriaux avec volet « milieux aquatiques »

- Léguer 2016-2020
- Lieue de Grève 2011-2015

Source : BD Carthage, AELB
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrants» visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrants pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrants ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires.

Le Plan de gestion des poissons migrants des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrants.

Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE.

8 | L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

